



## Recouvrement par société effico

Par **alfcha**, le **30/11/2010 à 17:12**

Bonjour,

J'ai une dette pour la bnp qui avait contacté un agence de recouvrement finance recouvrement avec laquelle j'avais un accord de reglement de 20 € par mois. Jusque la toujours respecté depuis 4 ans. Finalement l'année derniere la societe effico m'ecrit en me disant que c'est eux qui reprennent le dossier et que l'accord est maintenu sauf si je ne le respete pas. Aucun probleme, les virements automatiques sont fait tous les moi.

Surprise ce matin en ayant un coup de telephone en me disant que je ne paie pas depuis octobre. Verification de mes relevés bancaires. Les prelevements sont bien effectués. Ils m'ont donc demandés de faxer des justificatifs. Ce que j'ai fait. J'ai faxé mes relevés bancaires.

Autre surprise, un autre coup de telephone me dit qu' ils ne veulent pas de releves car pour eux j'aurais tres bien pu les falcifier mais l'ordre de virement. Ma banque me signale qu'il n'y a pas d'ordre de virement pour un virement permanent mais un ordre initial. Il m'ont fait un document attestant que le virement a ete effectué. Effico ne veut rien savoir et prétend le contraire. Menace donc de rompre l'accord alors qu'il est respecté mais ils ne veulent pas faire de recherche au niveau comptable. Je ne sais plus quoi faire. J'ai vraiment besoin d'aide. merci

Par **Marion2**, le **30/11/2010 à 17:32**

Si la BNP avait contacté un agence de recouvrement, c'est très certainement parce que votre dette était prescrite... et le fait de verser 20€ par mois a interrompu la prescription.

Vous ne pouvez pas vous arranger avec la banque pour la rembourser mensuellement ?